

SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 9 JUIN 2022

2022 - 14 LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC « FOURNITURE DE POSTES DE TRAVAIL »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 09 juin 2022, le Bureau du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 02 juin 2022, s'est réuni au sein des locaux du SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 8

Délégués présents : 7

Votants : 7

Délégués présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, Président du SYDELA

Monsieur Patrick BERTIN, 2^{ème} Vice-Président

Monsieur Didier MEYER, 4^{ème} Vice-Président

Monsieur Maurice BOUHIER, 6^{ème} Vice-Président

Monsieur Philippe CAILLON, 7^{ème} Vice-Président

Délégués présents par visioconférence :

Monsieur Dominique DAVID, 3^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, 5^{ème} Vice-Président

Délégués absents :

Monsieur Frédéric DUNET, 1^{er} Vice-Président (excusé)

Affichage le 09 juin 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que pour mener à bien ses missions de service public, le SYDELA a besoin d'équiper l'ensemble de ses agents en matériel informatique ;

Considérant que, dans ce cadre, le SYDELA souhaite procéder au renouvellement d'une partie de son parc de matériel informatique mais également procéder à l'acquisition de nouveaux matériels, pour assurer l'équipement des nouveaux agents,

Considérant que le SYDELA souhaite s'inscrire dans une démarche d'achat responsable, en insérant notamment des conditions d'exécution du marché public liés à la durabilité, le cycle de vie, la recyclabilité ainsi que la réparabilité du matériel susvisé ;

Considérant que le lancement du marché aurait lieu en juin 2022, suivant les caractéristiques du marché envisagées ci-après :

- **Marché public de fournitures**
- **Accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire**
- **Passé en procédure adaptée ouverte, sans minimum avec un maximum de 210 000 € HT**
- **Durée du marché : 3 ans non renouvelable**
- **Non alloti pour des raisons d'homogénéité du besoin**
- **Critères d'attribution de l'accord-cadre :**
 - *Technique /40%*
 - *Qualité technique du matériel informatique proposé /15%*
 - *Qualité environnementale du matériel informatique proposé /20%*
 - *Processus d'assistance et de maintenance du matériel informatique proposé /5%*
 - *Prix /60%*

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le lancement du marché public « Fourniture de Postes de Travail », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure adaptée ouverte ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces marchés pour notification.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

